



Société Internationale
d'Études Néroniennes

NERONIA
ELECTRONICA
revue électronique

Fascicule 3 – 2014

Sommaire

Les cités thessaliennes et Néron : à propos d'une inscription inédite de Larissa. (Athanasios Tziafalias, Ancien Ephore des Antiquités de Larisa (Thessalie) et Richard Bouchon, Maître de Conférences en histoire grecque – Université Lumière Lyon 2 – HiSoMA UMR5189).....	p. 3
May the world burn while I still live! The Great Fire of 64 AD. (Sam Van Overmeire – RMAH – Brussels).....	p. 12
<i>Nefas</i> ou la violation de l'ordre du monde dans les tragédies de Sénèque (Marjolaine Saby – Université M. de Montaigne, Bordeaux III – Institut Ausonius-UMR 5607).....	p. 28
An ἐφ' ἡμῶν beneficium? Some Aspects of Seneca's <i>De Beneficiis</i> in the Light of Epictetus. (Martin Degand – Université catholique de Louvain – Louvain-la-Neuve).....	p. 59
Othon, Vitellius et la figure de Néron. (Pauline Duchêne – Université Paris Ouest Nanterre).....	p. 70
The Legacy of Famullus: Decoration in the Esquiline Wing of Nero's <i>Domus Aurea</i> . About P. G. P. Meyboom and E. Moormann, <i>Le decorazioni dipinte e marmoree della Domus Aurea di Nerone a Roma, Babesch Supplementa 20</i> (Leuven, 2013). (Larry F. Ball – University of Wisconsin, Stevens Point).....	p. 79

La revue électronique *Neronia Electronica* est publiée par la Société Internationale d'Études Néroniennes (S.I.E.N.). Pour de plus amples informations, rendez vous sur : <http://www.sien-neron.fr/>

**Les cités thessaliennes et Néron : à propos d'une inscription inédite de Larissa.
(Athanasios Tziafalias et Richard Bouchon)**

Cherchant à montrer que la Thessalie avait bien sa part dans la représentation du monde grec qui était celle de Néron, il y a dix ans presque, je concluais à l'intérêt que les Thessaliens avaient pu porter à cet empereur, bien qu'alors la documentation épigraphique ne rendît compte que bien mal d'une relation privilégiée¹ : seule la petite cité d'Atrax, certes une des cités thessaliennes les mieux connues archéologiquement, avait jusque-là fourni une base de statue de Néron². Deux documents viennent compléter ce tableau et l'un d'entre eux fait l'objet ici d'une première édition³.

Il s'agit tout d'abord d'une base de Xyniai, le seul document épigraphique, à l'exception de l'arbitrage dans un conflit de frontière qui l'opposa à sa voisine Méliataia et qui fut exposé dans le sanctuaire d'Apollon à Delphes⁴, que l'on puisse assigner à cette cité d'Achaïe Phthiotide, dont le territoire comprenait le lac du même nom. J'ai montré ailleurs que le texte gravé sur la base de Xyniai avait été trop hâtivement publié, qu'il comprenait une première inscription honorifique pour un empereur anonyme, mais fils d'un empereur divinisé, émanant de la *polis Xyniaieôn*, puis qu'avaient été gravées deux déclarations individuelles d'affranchissement et de versement de la taxe prévue à cet effet, datées pour l'une du stratège Laouchos et pour l'autre du stratège Alexandros, lors de la 16^e année de règne de Trajan⁵. La dédicace à l'empereur anonyme était datée par le système de comput auquel les Thessaliens ont eu recours pendant un demi-siècle au moins, à partir de l'année 10/11 p.C. ou "ère auguste", *etos sebaston*. L'affranchissement conclu lors de l'année de Laouchos était gravé au-dessous de la dédicace impériale, or la stratégie de Laouchos a été l'occasion pour les Thessaliens de frapper une émission monétaire portant au droit le buste de Néron. Elle a été placée dans la seconde partie du règne de l'empereur, peut-être à l'occasion des Pythia auxquels Néron a participé (voir infra). La dédicace de Xyniai devait donc honorer Néron dans la première partie de son règne. J'ai, par hypothèse, avancé les années 58/59 et 61/62 p.C. comme date du monument, selon que l'on suit l'une ou l'autre des reconstitutions que je proposais, à savoir la 49^e année auguste ou bien la 9^e année de règne de Néron, qui correspond à la 52^e année auguste :

Ἡ πόλις Ξυν[αίων Νέρωνι Καίσαρι Σεβα]-
στῶ, θεοῦ υ[ίῳ, στρατηγούτος Νι]-
κομάχου, ἔ[τους τεσσαρακοστοῦ καὶ]
ἐνάτου σεβ(αστοῦ) Τ[- - - - -]

ou bien

Ἡ πόλις Ξυν[αίων Νέρωνι Κλαυδίῳ Καίσαρι Σεβα]-
στῶ, θεοῦ υ[ίῳ Γερμανικῶ, στρατηγούτος Νι]-
κομάχου, ἔ[τους Νέρωνος Κλαυδίου Καίσαρος]

¹ Bouchon 2007.

² *I.Atrax*, 158 (=A. Tziafalias et al., *Corpus des inscriptions d'Atrax (Thessalie)*, Athènes, à paraître en 2014).

³ Je tiens à remercier chaleureusement l'inventeur de cette inscription de Larissa, M. Ath. Tziafalias, qui a généreusement accepté que je sois associé à la publication de ses découvertes épigraphiques lors des fouilles qu'il a conduites au théâtre de Larissa.

⁴ M. Laurent, *BCH*, 25, 1901, 345 ; P. de la Coste-Messelière, "Inscriptions de Delphes", *BCH*, 49, 1925, 100-101 (+ *IG IX 2, Add. Ult.* 205 IIIb).

⁵ Bouchon 2010 : l'inscription de Xyniai fait l'objet d'une annexe, p. 464-469, dont je ne reprends ici que les conclusions.

ἐνάτου σεβ(αστοῦ) τ[οῦ καὶ νβ' uacat ?]

La raison pour laquelle une cité aussi peu remarquable que Xyniai a voulu honorer Néron échappe encore et c'est aussi le cas de la cité d'Atrax qui, si elle joua un rôle de seconde importance à l'époque hellénistique, ne donne plus signe d'une grande activité à partir du milieu du I^{er} s. p.C.

Les fouilles du théâtre de Larissa, qui ont été conduites dans les années 1990 et 2000 ont amené leur lot de documents d'époque impériale. Parmi ceux-là se trouve la base de statue d'un empereur dont le texte a été en partie martelé, mais qu'il convient de placer dans le courant du I^{er} s. à en croire la paléographie : on retrouve des Ω prenant la forme de O coupés à la base dans les textes de l'époque. Il s'agit très vraisemblablement d'une inscription honorant Néron.



fig. 1 : face antérieure © Richard Bouchon, HiSoMA

Le bloc, mis au jour dans les fouilles du bâtiment de scène du théâtre principal de Larissa, correspond à l'angle supérieur droit d'un couronnement mouluré d'une base en marbre blanc, très probablement d'un marbre thessalien des carrières de Kastri, sur le rebord oriental de la plaine de Larissa, qui ont servi aussi pour les gradins du théâtre (numéro d'inventaire A'ΘΛ064 ; archives thessaliennes de Lyon GHW06822 et estampage TH03514) (fig. 1). L'inscription est gravée sur un bandeau plat de 18,5 cm de hauteur qui surmonte une moulure en retrait de 3,5 cm de hauteur qui court sur les 4 côtés du bloc et qui est formée de haut en bas d'un filet, d'une doucine et d'un talon. Les autres dimensions, largeur (au maximum 62 cm) et épaisseur (max. 59 cm) ne sont pas entièrement conservées. Au lit supérieur ont été recreusées une mortaise presque carrée (6 x 7 cm), à 27 cm de la face antérieure mais en partie emportée par la cassure du bloc, et une mortaise circulaire (6,5 cm de diamètre), à 42 cm de la face antérieure et à 13 cm du bord droit : toutes deux ont une profondeur de 7 cm et servaient au dispositif de scellement d'une statue de bronze (fig. 2).



fig. 2 : lit de pose. © Richard Bouchon, HiSoMA

Au lit de pose, une mortaise pour goujon rectangulaire (4 x 6.5 cm) a été creusée à 31,5 cm de la face antérieure et à la même distance du bord droit : la profondeur de cette mortaise n'est pas connue, car elle est encore en partie remplie par le plomb qui scellait le goujon métallique au couronnement et au corps de la base (fig. 3).



fig. 3 : lit d'attente. © Richard Bouchon, HiSoMA

La hauteur des lettres varie de 2,5 à 2,7 cm et l'interligne est de 1,9 cm environ. La face antérieure a été descendue au moyen d'un ciseau grain d'orge, en vue de l'inscription en l'honneur de Néron, laissant une sorte de cadre lisse extérieur d'1 cm environ. Par ailleurs, la première ligne de l'inscription a été effacée au moyen d'un ciseau plat, laissant çà et là quelques fonds de lettres souvent difficiles à interpréter en raison des coups de ciseau.

Comme de nombreuses bases honorant des empereurs ou autres représentants de l'autorité romaine, il s'agit donc d'un remploi (mêmes traces de ravèlement d'un premier texte sur *IG IX 2*, 612, petit fragment d'une base honorant deux *Kaisares*, très probablement Lucius et Gaius), remploi dont on peut se demander s'il concerne la seule base ou bien aussi la statue, à l'image des statues honorifiques réassignées à des bienfaiteurs plus récents, au I^{er} s. a.C. comme J. Ma y a encore insisté, notamment pour les officiels romains dans l'Amphiaraion d'Oropos⁶. En effet, il ne semble pas que la partie conservée du lit d'attente de la base de Larissa porte les traces de recreusements pour un second emploi en tant que base de statue : les deux mortaises décrites plus haut pourraient bien être celles du premier emploi, dont on ignore tout. On notera que dans le cas de la base d'Atrax, la face portant l'inscription a fait l'objet d'un ravèlement, mais que des traces très nettes de lettres sont encore visible "au-dessous" de la dédicace pour Néron : le lit d'attente a par ailleurs été creusé pour recevoir une large plinthe de forme arrondie. Quant à la base de Xyniai, elle a sans doute elle aussi fait l'objet d'un remploi pour supporter la statue de Néron, puisque sa forme laisse supposer soit qu'elle a précédemment servi de base pour une statue équestre, d'un type peu couru à l'époque impériale, notamment dans des communautés aussi petites que celle de Xyniai, soit qu'elle était dans un premier temps un simple bloc de construction (présence d'un trou de crampon à l'arrière du lit d'attente).

Le texte de la dédicace est réparti en quatre lignes de manière assez peu adroite : ainsi le lapicide a été poussé à contracter les dernières lettres de la ligne 2 pour placer la fin de l'épithète Γερμανικόν ; il a en revanche gravé la dernière syllabe de σωτή[ρα] en retour de ligne, en sorte que le nom de l'instance faisant la dédicace, la cité de Larissa, se retrouvait mal mis en évidence, à la suite.

Malgré la mutilation du texte, on tire de la ligne 3 et du pronom féminin réfléchi ἐαυτῆς que la dédicace est le fait de λα πόλις τῶν Λαρειαίων et non du δῆμος Λαρειαίων. Les éléments qui conduisent à identifier l'empereur honoré conduisent à hésiter, étant donné l'état fragmentaire du document, entre Néron et Domitien, tous deux condamnés à l'oubli et portant tous deux l'épithète *Germanicus*. Les caractéristiques paléographiques de la gravure ne s'opposent à aucune des deux hypothèses⁷. Il n'y aurait rien de surprenant à ce que la cité de Larissa honore le deuxième fils de Vespasien, d'autant que contrairement à ce qu'a publié O. Kern dans son fascicule thessalien des *Inscriptiones Graecae* (*IG IX 2*), nous ne connaissons pas encore d'inscription thessalienne honorant Domitien : en effet, le groupe statuaire représentant le couple impérial Domitien/Domitia enregistré dans ce corpus sous le numéro 607 est un fantôme. Ce monument, sur la forme duquel Kern se garde bien de donner quelque information que ce soit, a été vu, selon l'épigraphiste allemand, par le seul François Pouqueville, médecin et consul Général de France à Ioannina auprès d'Ali Pacha sous le Premier Empire⁸ : le texte de la double inscription (Δομτιανὸν Καίσαρα Θεσσαλοῖ / Δομτίαν Σεβαστήν) étant très exactement celui que l'on retrouve sur les rares monnaies émises par le *koinon* thessalien sous les Flaviens portant au droit le buste de Domitien et au revers celui de son épouse Domitia⁹, l'existence même d'une telle inscription aurait au moins dû être révoquée en doute, mais en réalité Pouqueville n'a jamais publié rien d'autre qu'une monnaie de bronze qu'il a trouvée près du site antique de Kíerion et qu'il croyait inédite¹⁰. Pour autant, le lien entre Domitien et les Thessaliens, notamment les Larisséens, n'est pas sans fondement, puisque la fin de l'époque des Flaviens correspond au moment où les

⁶ Ma 2007.

⁷ On se référera par exemple aux affranchissements de la cité de Gonnoi qui datent de la dynastie flavienne, B. Helly, *Gonnoi II*, Amsterdam, 1973, n° 141 et 142.

⁸ F. Pouqueville, *Voyage de la Grèce III*, Paris, 1826, 395, selon la référence de O. Kern : en fait, la présentation de ce document concernant Domitien se trouve à la note 3 de la page 426.

⁹ Burrer 1993, 34 et 167-173 ; Burrer ne dit rien de l'inscription.

¹⁰ O. Kern renvoie à la publication de Zosimas, *Prometheus* 1899, 396, 2, que je n'ai pas pu consulter et qui est peut-être à l'origine de sa méprise.

élites thessaliennes commencent à obtenir la *ciuitas Romana*¹¹ et que l'on attribue au règne de Domitien une série d'émissions pseudo-autonomes de bronze des Thessaliens portant au droit, accompagné de la légende ΘΕΣΣΑΛΟΙ ou ΘΕΣΣΑΛΩΝ, le type élaboré sous Néron de l'Apollon Lykeios assis et se reposant après avoir joué de la cithare, et au revers un type repris du monnayage classique de la cité de Larissa, à savoir la nymphe Larissa jouant à la balle, ce qui l'entraînera à tomber dans le fleuve Pénée, portant la légende ΛΑΡΙΣΑ, qui ne sert pas à désigner le personnage, mais très certainement à préciser quelle autorité était coresponsable avec les Thessaliens de l'émission¹². Ce lien avec la Thessalie est peut-être à mettre en rapport avec la présence d'un Cassius Longinus responsable de l'aménagement de Tempé (*CIL*, III, 588¹³) qui d'une façon ou d'une autre peut-être lié à la famille de Domitia, qui était fille d'une Cassia Longina¹⁴.

Ce qui reste du texte nous permet cependant de trancher en faveur de Néron : la mention d'*autokratôr* à la fin de la titulature, en rejet, peut difficilement convenir à la façon dont les Grecs ont désigné Domitien, mais siérait parfaitement à Néron, qui n'a pris le *praenomen* d'*Imperator* qu'à partir de 66, mais qui était désigné comme *μῆγιστος αὐτοκράτωρ* par les Athéniens en 61/62 p.C. (*IG II²* 3277), sur le modèle de la titulature présente sur les monnaies qui mentionne toujours *in fine* le titre d'*Imperator*. On tiendra donc pour très probable le fait que le bloc de Larissa portait une statue honorant Néron.

Pour la restitution des lacunes, la dernière ligne nous donne une précieuse indication : l'empereur est honoré par la cité de Larissa, [ἡ πόλις ἡ/τῶν Λ]αρεισαίων, pour avoir été le sauveur de la cité, épithète souvent accompagnée de celle d'évergète : τὸν ἑαυτῆς σωτῆ[ρα καὶ εὐεργέτην]. Si l'on adopte cette solution longue (τὸν ἑαυτῆς σωτῆ[ρα καὶ εὐεργέτην ἡ πόλις ἡ/τῶν Λ]αρεισαίων), il faut supposer 21 lettres dans la lacune de la ligne 4. Mais, par ailleurs, la titulature impériale se termine à la ligne 3 par la mention [αὐτοκράτ]ορα. De plus, la douzaine de lettres qui étaient gravées sur la partie conservée de la première ligne ont fait l'objet d'un soin particulier pour appliquer l'*oblitio memoriae*, alors que les *cognomina* Σεβαστὸν Γερμανικὸν ont été épargnés par le ciseau du censeur : la fin de la première ligne doit donc comporter les parties significatives du nom de Néron (vraisemblablement une partie de la séquence Νέρωνα Κλαύδιον Καίσαρα). Ainsi, il est peu probable qu'ait été insérée une longue généalogie de Néron, comme on en trouve dans les inscriptions honorifiques de Delphes (Amphictionie) ou de Messène ; il eût été mal venu de faire disparaître les noms des prédécesseurs dont la mémoire n'avait pas été condamnée¹⁵. En revanche, on peut tenir pour vraisemblable la mention de la filiation avec l'empereur divinisé Claude, comme dans le texte de Xyniai, dans la lacune qui ouvre la ligne 2. Tout cela posé, il est difficile de combler la lacune qui ouvre le texte à la ligne 1, si elle est constituée d'une vingtaine de lettres. Le qualificatif τὸν μέγιστον αὐτοκράτορα employé à Athènes dans l'inscription mentionnée ci-dessus ferait redondance avec la ligne 3 et le recours à des qualificatifs laudatifs à l'entame des inscriptions honorant les empereurs, du type τὸν κύριον ἡμῶν ou τὸν θεϊότατον *uel sim.* est un phénomène postérieur au I^{er} s. p.C. Il est donc probable que la lacune à gauche soit moins longue que celle qu'impose la restitution σωτῆ[ρα καὶ εὐεργέτην]. À peu près les 2/3 du

¹¹ Sur ce point, je renvoie à ma thèse inédite, soutenue à Lyon en 2005 : *Les élites politiques de la cité de Delphes et du koinon thessalien : institutions, chronologie et pratiques familiales. I^{er} s. av. J.-C. — III^{ème} s. ap. J.-C. Contribution à l'histoire politique et sociale de la Grèce centrale sous administration romaine*, 305-310, et à ma contribution au Colloque international d'Athènes "Dynamiques sociales dans la Grèce romaine : le rôle de la mobilité sociale", organisé conjointement par le KERA et l'EfA les 30 et 31 mai 2014, "La famille des Coccei de Larissa", à paraître dans la collection Meletemata en 2015.

¹² Burrel 1993, 39 : les deux types sont alternativement frappés au droit et au revers.

¹³ Decourt & Mottas 1997, notamment, pour l'inscription de Tempé, p. 312-314 et 348.

¹⁴ L'étude de cette base inédite de l'épouse de Cassius Longinus, n° archives thessaliennes de Lyon GHW 6301, paraîtra dans le courant de 2015.

¹⁵ Voir les remarques de L. Jannoray, *BCH*, 60, 1936, 374-385.

bloc seraient alors conservés, pour une largeur d'1 m environ, ce qui est attendu pour une base de ce type. En toute prudence, le texte pourrait ressembler à ceci, en conformité avec les vestiges de lettres martelées à la première ligne :

[Νέρωνα Κλαύδιον] [[Καίσαρα Κλαυδίου]]-
 [θεοῦ υἱὸν Σ]εβαστὸν Γερμανικὸν
 [αὐτοκράτ]ορα τὸν ἑαυτῆς σωτῆ-
 4 [ρα ἢ πόλις ἢ Λ]αρεισαίων *uacat*

Une telle solution impose de conclure qu'une partie du nom de Claude avait fait les frais de l'*oblitio memoriae*¹⁶.

Pourtant il est difficile d'avoir de vraies certitudes pour la restitution du texte, tant les Grecs ont employé la titulature impériale avec souplesse. Par ailleurs, la *iunctura* σωτήρ καὶ εὐεργέτης est quasi systématique dans l'épigraphe honorifique des époques hellénistique et romaine. Certains *imperatores* et empereurs ont été honorés par des communautés grecques comme σωτήρ uniquement, mais l'*honorandus* est systématiquement σωτήρ τοῦ κόσμου ou τῆς οἰκουμένης, comme César à Karthaia de Céos (IG XII 5, 557), Auguste en Laconie (IG V 1, 379) ou encore Claude à Athènes (IG II² 3273). Les rares exceptions font référence à des situations exceptionnelles, comme ces trois individus de Béroia qui honorent leur *Sôtèr* en la personne du grand-prêtre et agonothète du *koinon* macédonien (EKM I I. Beroia 121, début du II^e s. p.C.) ou, pour un exemple plus ancien, les Thessaliens décrétant que trois Larisséens soient inscrits au rang des Σωτῆρες de la cité à l'occasion d'un épisode de la troisième Guerre de Macédoine (IG IX 2, 515¹⁷). Les Thessaliens ont certes honoré l'aïeul de Néron, Auguste, sous le titre de θεὸς σωτήρ¹⁸, mais comment en tirer argument pour expliquer le formulaire tronqué de la dédicace à Néron ?

Faut-il donc voir un Néron *Sauveur* des Larisséens honoré pour autre chose que la routine qui présidait aux relations entre les communautés grecques et les empereurs, notamment à l'entame d'un règne, dans la course à la conservation de privilèges ? Une lettre d'Hadrien aux Delphiens prend acte des réclamations au sein de l'Amphictionie contre le poids trop important qu'y ont pris les Thessaliens, à la suite de la décision de Néron de rendre aux Thessaliens les voix des anciens peuples périèques au conseil amphictionique¹⁹. Mais, outre le fait qu'on ignore quand est intervenue cette décision de Néron, qui a pu être prise *in situ*, à l'occasion des deux passages de l'empereur à Delphes, la décision ne concerne pas que la seule cité de

¹⁶ Il est remarquable que ni la base de Xyniai, ni celle d'Atrax n'ont subi l'application de la décision d'*oblitio memoriae*, au contraire de la base de Larissa, ce qui s'explique banalement par une plus grande exposition à la vue des autorités romaines dans la capitale. Sur ce point, on se reportera à Ch. Hoet-van Cauwenbergh, « Condamnation de la mémoire de Néron en Grèce : réalité ou mythe ? », *Neronia VII*, Rome, l'Italie et la Grèce. Hellénisme et philhellénisme au premier siècle ap. J.-C., VIIe Colloque international de la SIEN, Athènes, 21-23 octobre 2004, *Latomus* 305, 2007, (Perrin Y. éd.), p. 225-249. Par souci d'exhaustivité, on peut ajouter à la liste des manifestations en Thessalie de condamnation de la mémoire des empereurs le cas d'une double base du *koinon* des Thessaliens portant une statue de Claude théos et de Vespasien (IG IX 2, 606, tabula marmoris découverte à Larissa) : le monument est perdu et il est impossible à présent de savoir si cette double dédicace a été pensée comme un monument dynastique cherchant à souligner la continuité entre les Flaviens et leurs prédécesseurs julio-claudiens, ou si la dédicace honorant Vespasien a été ajoutée plus tard sur un monument déjà en place, par exemple par-dessus une dédicace pour Néron, *damnatus*.

¹⁷ Voir Helly 2007, spéc. 239-245 pour le décret en question.

¹⁸ Kantiréa 2007, 51-52 (voir *Bullep* 2009, 297) ; Bouchon 2010, surtout p. 436-438.

¹⁹ *CID* IV 152, notamment aux lignes 12-17 de la colonne I.

Larissa, mais le *koinon* des Thessaliens dans son entier. Peut-on alors envisager la possibilité d'un passage de Néron à Larissa pour les fêtes en l'honneur de Zeus Eleuthérios, selon l'hypothèse émise par P. Franke il y a trente ans de cela ?

Les Thessaliens ont frappé monnaie par deux fois sous le règne de Néron, sous les stratèges fédéraux Aristiôn et Laouchos²⁰. Dans les deux séries, le portrait impérial est du type de la maturité, ce qui place ces émissions après l'année 63. F. Burrer a préféré ne pas assigner d'événement précis pour en expliquer la frappe, au contraire de P. Franke²¹ et de E. Papaethymiou²² qui les ont toutes deux mises en lien avec le séjour de Néron en Grèce en 66 et 67 p.C., se fondant l'un et l'autre sur la présence du type monétaire de l'Apollon citharède, jouant ou se reposant après avoir joué. Remarquant que le type de l'Apollon citharède était déjà employé dans le monnayage thessalien du règne de Claude, j'avais suggéré une autre explication, qui d'ailleurs n'entre pas forcément en contradiction avec l'hypothèse d'une célébration des victoires de Néron, à savoir l'implication des Thessaliens dans l'organisation des Pythia dès le moment où la charge spécifique d'agonothète des Pythia avait été créée, sans doute sous Claude, peut-être un peu avant si l'on préfère supposer que la création de l'agonothésie est contemporaine de celle de la fonction d'épimélète des Amphictions que l'on fait remonter à la fin du règne d'Auguste²³.

Les émissions d'Aristiôn portent au revers un Apollon en pied, tourné vers la droite et jouant de la cithare, ce qui correspond au type de revers de certaines émissions du stratège Antigonos, sous Claude, à la différence près que la tête du dieu est radiée et non simplement couronnée de laurier. On a fait de ce détail, sans doute avec raison, le signe d'une imitation du type officiel à l'Apollon citharède frappé par les ateliers impériaux en 64 apr. et représentant Néron en Apollon. C'est la réforme monétaire introduite par l'empereur qui nécessitait de distinguer les monnaies frappées en bronze et en orichalque, la tête de l'empereur/dieu citharède étant tantôt radiée, tantôt laurée. Les cités d'Orient ont repris ce type comme un thème iconographique propre, détaché de sa signification métallique. Les monnaies d'Aristiôn portent elles aussi au droit la tête de Néron, radiée quand elles l'associent à un type de revers représentant l'épreuve de la chasse au taureau, et laurée quand elles le combinent au type du citharède à la tête radiée, ce qui correspond sans doute à une différence de valeur, à l'imitation du modèle impérial²⁴. Il convient donc de les placer entre 64 et 68 p.C. et il n'est pas absurde de penser que l'assimilation de Néron à Apollon entretient un rapport étroit avec son passage en Grèce et ses deux séries de victoires aux Pythia. Pour autant, la supposition de P. Franke d'un passage de l'empereur à Larissa ne repose que sur un syllogisme dont on pourra juger combien il est fragile : les monnaies d'Aristiôn font peut-être écho au voyage et aux victoires de Néron en Grèce ; ces mêmes monnaies reprennent le vieux type iconographique de la chasse au taureau (*ταυροθηρία*), qui est une épreuve des Eleuthéria organisés par le *koinon* des Thessaliens à Larissa²⁵ ; donc, Néron a assisté aux Eleuthéria.

²⁰ Sur les monnaies thessaliennes, voir à présent les catalogues de vente du Classical Numismatic Group : *Nomos 4, the BCD collection*, mai 2011 et *Triton XV, the BCD collection*, janvier 2012, qui remplace très avantageusement, pour les frappes de bronze, l'ouvrage vieilli de Rogers 1932. De même, l'étude de Burrer 1993 affine les résultats du premier volume du *RPC* (A. Burnett, M. Amandry, P. P. Ripolles, *Roman Provincial Coinage I. From the Death of Caesar to the Death of Vitellius (44 BC- AD 69)*, Londres, 1992) ; voir aussi, pour le monnayage de l'époque des Flaviens, le *RPC II* (A. Burnett, M. Amandry, I. Carradice, *Roman Provincial Coinage II. From Vespasian to Domitian (AD 69-96)*, Londres, 1999).

²¹ Franke 1992.

²² Papaethymiou 2005, qui ignore le livre de F. Burrer et l'article de P. Franke.

²³ Pouilloux 1980 ; Lefèvre 1998, 127-134 ; Sanchez 2001, 426-432 et 437-441.

²⁴ Burrer 1993, 34.

²⁵ Sur le concours des Eleuthéria, je me contente de renvoyer à l'appendice épigraphique du récent ouvrage de Graninger 2011, 159-182.

L'affaire est encore moins assurée pour les émissions frappées sous le stratège Laouchos, qui présentent une combinaison de types nouveaux dans la numismatique thessalienne, notamment le type de droit de l'ΕΙΡΗΝΗ ΣΕΒΑΣΤΗ, ou *Pax Augusta*, associé au revers à une Nikè sur un globe tenant une couronne et une palme, ou bien associés au portrait impérial, les types de revers d'Apollon assis se reposant après avoir joué ou celui de la personnification de la Thessalie debout tenant les rênes d'un cheval. Il ne fait pas de doute que le type de la *pax Augusta* s'inspire des victoires arméniennes du règne de Néron et de la fermeture des portes du temple de Janus, qui est un type monétaire daté de la onzième puissance tribunitienne de Néron en 65 p.C. Faut-il lier la victoire représentée au revers des monnaies thessaliennes aux victoires agonistiques de Néron, lequel n'est aucunement présent sur les monnaies pseudo-autonomes au type de la Paix ? Il semble plus raisonnable de déceler dans le type de revers thessalien une imitation des monnaies au type de la VICTORIA AUGUSTI émises par l'atelier de Lyon (*RIC*, 522) à partir de 66 p.C.²⁶ La stratégie de Laouchos pourrait donc être tout juste antérieure à la visite de Néron en Grèce ; en tout cas, rien ne permet de conclure à une référence particulière au thème de l'épiphanie impériale dans le monnayage thessalien, à l'exception peut-être de l'Apollon radié des émissions d'Aristiôn, qu'il conviendrait alors de placer en 67/68 p.C.

En somme, les raisons qui ont pu pousser les Larisséens à honorer Néron sont multiples et on se satisfait mal de la pauvreté des sources pour cette époque. Il apparaît que le monnayage thessalien a été frappé dans les dernières années du règne de Néron et ne peut être mis en relation avec les inscriptions honorifiques que nous avons présentées, pour lesquelles on pencherait plutôt vers le début ou le milieu du règne de l'empereur ; peut-être la base d'Atrax fait-elle exception, si l'on a raison de tisser un lien entre le type monétaire de l'Apollon Lykeios de certaines des monnaies de Laouchos et le possible lieu d'exposition de la statue d'Atrax, cité dont on a de bonnes raisons de penser que le sanctuaire principal était consacré à Apollon Lykeios (*I.Atrax*, 55).

Bibliographie

- Bouchon, R. (2007) : "En deçà ou au-delà des Thermopyles : quelle Grèce pour Néron ? L'empereur, les Pythia et la Thessalie", in : Perrin 2007, 213-224.
- Bouchon, R. (2010) : "L'ère auguste : ébauche d'une histoire politique de la Thessalie sous Auguste", *BCH*, 132, 427-471.
- Burrer, F. (1993) : *Münzprägung und Geschichte des thessalischen Bundes in der römischen Kaiserzeit bis auf Hadrian : 31 v. Chr.-138 n. Chr.*, Saarbrücken.
- Decourt, J.-C. & Mottas, F. (1997) : "Voies et milliaires romains de Thessalie", *BCH*, 121, 311-354.
- Franke, P. R. (1992) : "Νέρων, Απόλλων και Θεσσαλία", in : *Διέθνες συνέδριο για την αρχαία Θεσσαλία στη μνήμη του Δημήτρη Ρ. Θεοχάρη*, Athènes, 370-375.
- Graninger, D. (2011) : *Cult and koinon in Hellenistic Thessaly*, Leyde.
- Helly, B. (2007) : "La capitale de la Thessalie face aux dangers de la Troisième guerre de Macédoine : l'année 171 av. J.-C. à Larisa", *Topoi*, 15, 127-249.
- Hoet-van Cauwenberghe, C. (2007) : "Condamnation de la mémoire de Néron en Grèce : réalité ou mythe ?", in : Perrin 2007, 225-249.

²⁶ C'est déjà la position de F. Burrer ; *aliter* Papaeuthymiou 2005, 919.

- Kantiréa, M. (2007) : *Les dieux et les dieux Augustes. Le culte impérial en Grèce sous les Julio-Claudiens et les Flaviens. Études épigraphiques et archéologiques*, Athènes.
- Lefèvre, F. (1998) : *L'Amphictionie pyléo-delphique : histoire et institutions*, Paris.
- Ma, J. (2007) : “Notes on Honorific Statues at Oropos (and Elsewhere)”, *ZPE*, 160, 89-96.
- Papaethymiou, E. (2005) : “La visite de Néron en Grèce : le témoignage numismatique”, in : *XIII Congreso Internacional de Numismatica Madrid 2003*, vol. I, Madrid, 915-926.
- Perrin, Y., éd. (2007) : *Rome, l'Italie et la Grèce. Hellénisme et philhellénisme au premier siècle ap. J.-C. Neronia VII.*, Bruxelles.
- Pouilloux, J. (1980) : “Les épimélètes des Amphictions : tradition delphique et politique romaine”, in : *Mélanges de littérature et d'épigraphie latines, d'histoire ancienne et d'archéologie. Hommages à la mémoire de Pierre Willeumier*, Paris, 281-299 (= *D'Archiloque à Plutarque. Littérature et réalité. Choix d'articles de Jean Pouilloux*, Lyon, 1986, 345-363).
- Rogers, E. (1932) : *The Copper Coinage of Thessaly*, Londres.
- Sanchez, P. (2001) : *L'Amphictionie des Pyles et de Delphes. Recherches sur son rôle historique des origines au II^e s. de notre ère*, Stuttgart.